COIGNIÈRES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

Particuliers

Se pacser

Vous voulez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) ? C'est possible que vous viviez en couple de même sexe ou de sexe différent, quelle que soit votre nationalité. Ce contrat vous permet d'organiser votre vie commune. Vous devez remplir certaines conditions et rédiger une convention. Votre Pacs peut être enregistré en mairie, dans une ambassade ou un consulat, ou chez un notaire. Nous vous guidons dans vos démarches.

En mairie | Chez le notaire | À l'ambassade ou au consulat

Questions – Réponses

- Quel est le coût d'un Pacs ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F21539)
- Peut-on se pacser avec un membre de sa famille ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1617)
- Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12956)
- Décès du partenaire de Pacs : quelles sont les règles de succession ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1621)
- Mariage, Pacs ou concubinage (union libre) : quelles différences ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F14485)

Et aussi...

- Carte d'identité (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N358)
- Actes d'état civil (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N359)
- Effets d'un Pacs (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1026)
- Modifier un Pacs (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1619)
- Dissoudre un Pacs (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1620)
- Acte de naissance : demande de copie intégrale ou d'extrait (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1427)
- Acte de décès : demande de copie intégrale (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1444)

Pour en savoir plus

Couples en Europe (https://www.coupleseurope.eu/fr/)

Source : Notaires d'Europe

Obtenir un certificat de non-PACS (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/obtenir-un-certificat-de-non-pacs)

Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Mes documents relèvent-ils de la légalisation, de l'apostille ou d'une dispense ? (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/legalisation-1499/article/mes-documents-relevent-ils-de-la-legalisation-de-l-apostille-ou-d-une-dispense)

Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Où s'informer ?

Mairie (https://lannuaire.service-public.fr/navigation/mairie)

Si vous êtes à l'étranger :

Ambassade ou consulat français à l'étranger (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/)

Notaire (https://www.notaires.fr/fr/directory)

Services en ligne

- Formulaire : Cerfa n°15725*03 :
  Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15725.do)

- Formulaire : Cerfa n°15726*02 :
  Convention-type de Pacs (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15726.do)

- Simulateur :
  Vérifier si vous devez fournir un acte de naissance (https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/ActeNaissance)

- Téléservice :
  Réfugié/apatride : demande de copie ou d'extrait d'acte d'état civil à l'Ofpra (https://www.ofpra.gouv.fr/demander-un-acte)

- Formulaire : Cerfa n°12819*06 :
  Demander un certificat de non-Pacs pour le partenaire étranger né à l'étranger (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12819.do)

- Téléservice personnalisé sur SP :
  Effectuer une pré-demande de Pacs (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46162)

- Modèle de document :
  Modèle de demande d'attestation de Pacs

Et aussi...

- Carte d'identité (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N358)
- Actes d'état civil (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N359)
- Effets d'un Pacs (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1026)
- Modifier un Pacs (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1619)
- Dissoudre un Pacs (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1620)
- Acte de naissance : demande de copie intégrale ou d'extrait (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1427)
- Acte de décès : demande de copie intégrale (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1444)

Textes de référence

- Code civil : articles 515-1 à 515-7-1 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006136536/)

Dispositions sur le pacte civil de solidarité

- Décret n°2012-966 du 20 août 2012 sur l'enregistrement de la déclaration, modification et dissolution du Pacs reçu par notaire (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026304871)

Procédure d'enregistrement devant notaire

- Décret n°2006-1806 du 23 décembre 2006 relatif à la déclaration, la modification, la dissolution et la publicité du Pacs (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006055164)

Procédure d'enregistrement en mairie

- Circulaire du 10 mai 2017 relative au transfert des Pacs aux officiers d'état civil (http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSC1711700C.pdf)

- Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au téléservice de dépôt de dossier de conclusion de pacte civil de solidarité (PACS) (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036267080)

- Règlement de l'Union européenne (UE) du 6 juillet 2016 visant à favoriser la libre circulation des citoyens et simplifiant les conditions de présentation de certains documents publics dans l'UE (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R1191)